

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le seize janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire. Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

Présents : MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, DESCOMBES Gérard, CHETAILLE Maryse, RAVE Guy, SAINT DIDIER Richard, DUCROT Séverine, LAFOND Florence, DARSON Barbara, FRANCHET Christophe, LAGNEAU Jeannine.

Membre(s) excusé(s) : BURNICHON Jean-Pierre, VAILLANT Cédric, CONDEMINE Loïc, BINE Marylou

Ordre du jour :

- DIA
- Délibération d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget
- Attribution d'une subvention au collège du Val d'Ardières pour financer un voyage scolaire
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAL

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la parcelle suivante ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

- Parcalle AH 350, avec bâti, vendue 115 000 €, 0,115 ha

DÉLIBÉRATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Les élus décident, dans l'attente du vote du budget, d'ouvrir des crédits aux opérations suivantes :

<u>Opération 56</u>
<u>Travaux de réseaux et ouvrages</u>
Article 2188
7 693 €

<u>Opération 59</u>
<u>Acquisitions immobilières</u>
Article 2112
500€

<u>Opération 60</u>
<u>Plantations, aménagement terrain</u>
Article 2128
13 500€

<u>Opération 58</u>
<u>Matériel et mobilier</u>
Article 2188
9 543€

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE DU VAL D'ARDIERES POUR FINANCER UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du collège du Val d'Ardières à Beaujeu qui sollicite une aide, au nom des familles concernées, pour le financement d'un voyage en Allemagne en 2024 pour ses élèves de 4ème et de 3ème, auquel participent 4 jeunes quinziatons.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Quincié-en-Beaujolais participe habituellement à hauteur de 30 € par élève.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal :

- **DECIDENT** d'apporter leur contribution financière à hauteur de 30€ par élève, soit un total de 120€, pour 4 élèves.
- **INDIQUENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Questions diverses

*Guy Rave, 4^{ème} adjoint aux finances, rappelle que la commission finances s'est tenue une heure avant le début de la séance du Conseil Municipal. M. Rave indique que l'augmentation des dépenses entre l'exercice 2022 et 2023 est principalement due à la hausse des coûts de l'énergie (gaz et électricité), même si ceux-ci ont été particulièrement bien maîtrisés.

*Daniel Michaud, Maire indique que le recensement a commencé le 18 janvier et que le taux d'avancement, au jour de la séance est de 70% (contre 40% en moyenne à cette période de l'opération). Les agents recenseurs continuent de solliciter et relancer les habitants.

*Daniel Michaud fait la lecture d'un courrier reçu le 8/01, envoyé par Bernard Chomienne, au sujet de la cession d'une partie du chemin du Thiélas, inutilisée par les différents riverains. Une cession du domaine public de la commune est un processus complexe et soumis à une procédure strictement encadrée par la loi.

FIN DE SEANCE